

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
21	29	27

---

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 mai 2011****N° 2011/05/20/02**Date de la convocation  
11/05/2011Date d'affichage  
11/05/2011OBJET DE LA DELIBERATION**ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE YK 31 APPARTENANT A M.  
LAUNOIS**

Le 20 mai 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

**Présents :** M. BIAUX Alain, maire,

Mmes DETERM Dominique, LEMERE Sylvie, ROLLET Marie France,

MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, FENAT Denis, adjoints.

Mmes CORREIA Véronique, DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GABREL Corinne, MILLOT Bernadette, THILLY Monique.

M. ANTUNES José, BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CARRASCO Guy, CHOUARD Jean-Michel, LHENRY Hervé, PERNET Pierre, SARTELET Alain, SMITH William.

**Excusés :**

Mme GERARDIN Agnès qui donne pouvoir à M. BIAUX Alain

Mme LEFORT Claudine qui donne pouvoir à Mme DETERM Dominique

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne

Mme STEVENOT Dominique qui donne pouvoir à Mme LEMERE Sylvie

M. PIERRON Jacques qui donne pouvoir à M. BISSON Dominique

M. PEROT Jean-Claude qui donne pouvoir à Mme ROLLET Marie-France

Mme LE LAY Chantal

**Absents :**

M. JOSEPH Denis

**Secrétaire de séance :** Mme ROLLET Marie-France

**2/ ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE YK 31**  
**APPARTENANT A MONSIEUR LAUNOIS**  
**POUR LE RETABLISSEMENT DU CHEMIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

La construction du Centre de Loisirs Sans Hébergement rue d'Argensols a engendré une interruption du chemin de l'association foncière reliant le lieu dit "le Champ Renard" et le collège Louis Grignon.

En accord avec l'association foncière, la circulation des engins agricoles pourra être rétablie par le chemin de la Noue d'Argensols et en contournant le C.L.S.H..

Le rétablissement de la circulation implique de décaler le tracé du chemin sur une partie de la parcelle mitoyenne appartenant à M. Pascal Launois.

La création d'un cheminement d'une largeur de 6 mètres nécessite donc l'acquisition du terrain d'emprise en forme de triangle, représentant environ 97 m<sup>2</sup>. (cf plan joint)

Une négociation amiable a été menée avec le propriétaire de la parcelle qui a formulé un accord de principe sur la vente à la commune de Fagnières, d'une partie de la parcelle cadastrée YK 31 pour une superficie de 97 m<sup>2</sup> environs, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, indemnités du fermier incluse.

L'ensemble des frais liés à l'acquisition seront pris en charge par la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 318-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

**OUI l'exposé qui précède**

**DÉCIDE** d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée YK 31, pour une surface d'environ 97 m<sup>2</sup> à définir par un document d'arpentage, pour un prix de 5 € le m<sup>2</sup>.

**DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2011.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 23 mai 2011

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX